

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Le Maire de MARCILLY LE CHATEL

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

-Vu la demande présentée par la SAS JEAN TURNEL – 21 rue de Laplatte 42600 MONTBRISON, dans le cadre de travaux de réfection d'un mur en limite du domaine public et afin de pouvoir positionner échafaudage et outil de maçonnerie.

-Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules au niveau du 82 rue du Pavé.

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des travaux sur un mur en limite du domaine public et afin de pouvoir positionner échafaudage et outil de maçonnerie, le stationnement sera interdit au niveau 82 rue du Pavé à compter du 20 mai 2024 jusqu'au 18 juillet 2024.

Article 2 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise SAS JEAN TURNEL.

Article 3 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

Article 4 : Le massif de fleurs ainsi que les bacs à fleurs situés sur le trottoir devront être préservés de tout dommage. De plus, l'entreprise devra prendre les précautions nécessaires afin de ne pas dégrader la voirie et ses abords (protection).

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie de Marcilly le Châtel et sur les lieux des travaux.

Article 7 : La copie du présent arrêté sera transmise à :
La SAS JEAN TURNEL
Monsieur Le Sous-Préfet de Montbrison.
Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Boën.
Loire forez Agglomération

Fait à Marcilly Le Châtel le 15 mai 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20240515-2024-029-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024

Le Maire
Thierry GOUBY

